

N° 2023-022

Chargé-e de mission diagnostics et suivis des actions de conservation des pétrels endémiques

Conditions d'accès :

Poste de catégorie A ouvert aux personnels contractuels, pour une durée de trois ans.

Prise de poste : 1^{er} janvier 2024

Contexte et organisation

L'île de La Réunion, comme la plupart des îles, est marquée par un syndrome d'insularité impliquant des mécanismes évolutifs différents de ceux opérant sur les continents. Ainsi, elle est marquée par une diversité spécifique plus faible, un taux d'endémisme beaucoup plus élevé, une pression de prédation amoindrie et un élargissement des niches écologiques des espèces. En conséquence, les espèces insulaires ont développé des adaptations spécifiques à leur environnement, avec, souvent, une perte ou une diminution des capacités de défense. De ce fait, elles sont devenues plus vulnérables aux modifications des caractéristiques de leur habitat dont l'arrivée d'espèces exotiques plus compétitives ou prédatrices.

Afin de préserver la biodiversité Réunionnaise, le Parc national de La Réunion, a été créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007. Il est géré par un Etablissement public à caractère administratif placé sous tutelle du Ministère de la Transition Ecologique. La création du Parc national se situe dans une continuité historique de politiques pour la gestion des Hauts de l'île. Elle répond à la volonté de préserver un environnement remarquable, en prenant en compte les particularités locales et les objectifs d'un développement durable du territoire.

Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié ; le classement en parc national et l'inscription des Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion sur la liste du Patrimoine mondial par l'Unesco. Dans un contexte de croissance démographique et de développement de l'urbanisme, l'établissement public du parc national de la Réunion doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national approuvée par décret le 21 janvier 2014 et dont les grands enjeux sont :

- préserver la diversité des paysages et accompagner leurs évolutions ;
- inverser la tendance à la perte de la biodiversité ;
- valoriser le patrimoine culturel des hauts et assurer la transmission de ses valeurs ;
- impulser une dynamique de développement économique pour les Hauts.

NB : l'éducation au territoire et la transmission des connaissances constituent des enjeux transversaux.

L'Etablissement public Parc national est organisé géographiquement en plusieurs sites ; un siège situé à la Plaine des Palmistes qui héberge : la direction, le secrétariat général et trois services techniques ; quatre services territoriaux dits « secteurs », installés à la Plaine des Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), St Pierre (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord).

Le décret de création du Parc donne de plus spécifiquement un certain nombre de

responsabilités à l'établissement public, notamment :

- Article 6 ; Les mesures destinées à assurer la protection d'espèces animales ou végétales dont la conservation s'avère nécessaire sont prises par le directeur de l'établissement public du parc, après avis, sauf urgence, du conseil scientifique ;
- Article 7 ; Les mesures destinées à renforcer les populations d'espèces animales ou végétales indigènes sont prises par le directeur de l'établissement public du parc, après avis du conseil scientifique ;
- Article 8. – L'utilisation des produits destinés à détruire ou à réguler des espèces, même dans un but agricole, pastoral ou forestier, est réglementée et, le cas échéant, soumise à autorisation par le directeur de l'établissement public. L'éradication des espèces animales ou végétales envahissantes, ou à défaut leur contrôle, est décidée par le directeur de l'établissement public du parc, et mise en œuvre selon les modalités recommandées par le conseil scientifique. Les mesures destinées à éliminer des animaux malades ou mal formés ou limiter les populations d'espèces animales ou végétales surabondantes sont prises par le directeur de l'établissement public, selon les modalités recommandées par le conseil scientifique, sauf cas d'urgence.

La mise en œuvre de la charte sur l'ensemble des enjeux se fait à travers des programmes pluriannuels d'actions prioritaires, identifiées et construites avec les différents partenaires du territoire. C'est autour de ces plans d'actions que les différents services construisent leurs programmes de travail et que sont mobilisés les moyens humains et financiers de l'établissement.

Le Pétrel noir de Bourbon (PNB) et le Pétrel de Barau (PB) sont deux espèces endémiques de La Réunion qui sont menacés par des espèces introduites, principalement des prédateurs, mais aussi potentiellement par les dégâts secondaires occasionnés par des ongulés. Dans ce contexte, le Pétrel noir de Bourbon (PNB) est considéré en danger critique d'extinction par l'IUNC et le Pétrel de Barau (PB) en danger d'extinction. Ces espèces sont donc prioritaires, en termes de conservation. Le cœur du Parc national de La Réunion héberge la totalité des colonies de reproduction connues de Pétrel de Barau et les seules colonies connues de Pétrel noir de Bourbon. L'Etablissement public, Parc national a donc une responsabilité toute particulière sur le bon état de conservation de ces deux espèces.

Le projet Fond Verts « Conservation des pétrels endémiques » a pour objectifs :

- d'acquérir les connaissances pour mieux connaître l'état de conservation des pétrels et mettre en place un suivi optimisé des indicateurs dans le temps (comportant la bancarisation des données recueillies de manière uniformisée par les différents partenaires) ;
- de mettre en place les actions elles-mêmes pour limiter la pression exercée par les prédateurs introduits ;
- d'optimiser les processus des actions de conservation, les évaluer et améliorer leur efficacité ;
- de consolider la mise en œuvre d'une gestion multi-acteurs.

Finalité du poste / Nature de l'activité :

La présente fiche de poste s'inscrit dans le projet Fond Verts « Conservation des pétrels endémiques » qui est mis en œuvre du 01/10/2023 au 31/08/2026.

Rattaché.e à la hiérarchie fonctionnelle du chargé de mission « Espèces animales à enjeux » et la hiérarchie directe du/de la responsable du service préservation des patrimoines naturels,

le ou la chargé.e de mission aura pour mission de contribuer techniquement aux opérations visant à :

- acquérir les connaissances pour mieux connaître la localisation et l'état des populations de pétrels, ainsi que les menaces les plus impactantes ;
- mettre en place les dispositifs de réduction de certaines populations des espèces exotiques les menaçant ;
- optimiser les outils et dispositifs de terrain, les relevés, et analyser les données recueillies ;
- optimiser les actions de conservation sur la base des données recueillies ;
- contribuer à maintenir et développer les partenariats nationaux et internationaux ;
- mettre en œuvre des procédures de gestion et d'analyse des données recueillies.

Développement et optimisation des outils, relevés et analyses, animation des axes, suivis et bilans

Contenu des missions :

Il-elle contribuera de façon opérationnelle :

- à l'évaluation des connaissances déjà acquises sur les espèces cibles (endémiques et invasives) ;
- à l'acquisition et l'analyse de données actualisées sur les deux espèces de pétrels endémiques et les espèces invasives les impactant, par le biais de techniques innovantes (télémétrie, bioacoustique, suivis caméra, e-DNA, drone...) ;
- à la définition des protocoles de suivi des actions de conservation ;
- à la mise en œuvre des plans opérationnels de lutte contre les espèces invasives introduites ;
- à la consultation des acteurs et experts aux différentes phases de ces actions ;
- à promouvoir le développement de solutions techniques locales avec les partenaires ;
- à la préparation de cahiers des charges, commandes, prestations nécessaires à ces actions ;
- à l'évaluation et au bilan des actions réalisées ;
- à la mise en œuvre de la commande publique (conventions, prestations, etc.) ;
- à l'organisation des retours d'informations à destination des partenaires et des instances et équipes du Parc national ;
- à la valorisation des actions conduites par l'Etablissement public et relatives à son domaine de compétence ;
- à la mise en place du processus de bancarisation et d'analyses des données issues des technologies déployées ;
- à la rédaction des rapports et bilans.

Il-elle mènera ces actions en lien avec l'ensemble des partenaires concernés par les différentes thématiques, en assurant leur animation, et participera aux actions réalisées par le Parc national, avec l'appui d'experts.

Savoir-faire et compétences requises :

Savoirs et connaissances :

- connaissances et expériences importantes en matière de méthode d'acquisition de données nécessaires à la conservation de la faune sauvage, et particulièrement par le biais de suivis acoustiques, d'utilisation de caméra piège et de la télémétrie ;
- connaissances et expériences en matière d'actions de lutte contre les espèces exotiques animales, en particulier les chats et rats, et autres espèces sources de menaces ;

- expérience pour le travail en équipe, la construction et la mise en œuvre de programmes multi-partenaires ;
- connaissances en SIG (QGIS ...) et outils de collecte de données (kobocollect, géonature ...)
- connaissances solides en logiciel de gestion et d'analyse de données photographiques et acoustiques, ainsi que dans le développement de modèles de reconnaissance automatique ;
- connaissance en analyses statistiques ;
- connaissance de terrain et pratique technique de progression en terrain escarpé ;
- anglais courant apprécié.

Savoir-faire, savoir-être et aptitudes :

- capacité à déployer des protocoles de terrain en milieu tropical ;
- capacité à déployer des outils et matériels de détection et de suivi des espèces animales ;
- capacité de résolution des problèmes techniques et d'identification de solutions alternatives ;
- rigueur et organisation ;
- rigueur dans la gestion des données ;
- qualité d'expression écrite et orale ;
- maîtrise des outils courants de bureautique et bonne compétence rédactionnelle ;
- maîtrise des outils en cartographie (Qgis) ;
- aisance relationnelle ;
- animation de réunions ;
- maîtrise de l'anglais oral et écrit ;
- dynamisme, autonomie, adaptabilité et sens de l'initiative ;
- loyauté ;
- sens de l'écoute, capacité de synthèse ;
- sens du service public et respect des droits et obligations s'y référant.

Conditions et moyens d'exercice

- permis de conduire B indispensable ;
- bonne condition physique ;
- être autonome et disponible.

Conditions de rémunération

Prise en compte de l'expérience professionnelle selon les conditions de reprise d'ancienneté prévues par la réglementation **sur présentation de justificatifs d'emploi sur des postes équivalents** et classement sur la grille de rémunération des personnels de conception et d'encadrement et des spécialistes de haut niveau applicable pour les agents non titulaires de certains établissements publics de l'environnement (décret 2016-1697).

Localisation du poste

La résidence administrative est au siège de l'établissement, à la Plaine des Palmistes. Des déplacements réguliers pourront avoir lieu sur l'ensemble de l'île.

Modalités de dépôt de candidature :

Votre candidature (lettre de motivation et curriculum vitae détaillé) est à transmettre à **Monsieur le Directeur du Parc national de La Réunion** :

par courriel, avec demande d'accusé de réception, **exclusivement** à l'adresse suivante : contact-rh@reunion-parcnational.fr

Date limite de candidature :

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **30 novembre 2023 (prise de poste au 1^{er} janvier 2024)**.

Les entretiens auront lieu la semaine suivant la clôture des candidatures.

Personnes à contacter pour informations complémentaires :

Antoine EDE, Chargé de mission espèces animales à enjeux : antoine.ede@reunion-parcnational.fr

Benoît LEQUETTE, Chef de projet politique de conservation des espèces animales à enjeux : benoit.lequette@reunion-parcnational.fr

Viviane ROUDAIRE, secrétaire générale adjointe - responsable RH : viviane.roudaire@reunion-parcnational.fr